



Certificat d'autorisation (Valide pour une période de 6 mois)
Travaux dans la rive et sur le littoral

Emplacement des travaux

No. Civique _____ ou Cadastre _____

Rue _____

Matricule _____ (Voir compte de taxes) Zonage _____

Est-ce un terrain riverain à un lac/cours d'eau ou milieu humide? Oui Non

Identification du propriétaire **ou** **requérant**

Nom _____ Tél. résidence : _____

Adresse **postale** _____ Tél. cellulaire : _____

Ville _____ Courriel : _____

Province _____ Code postal : _____

Description de la demande :

Exécutant des travaux

Entrepreneur licencié **Propriétaire** (auto-construction)

NOTE : Si vous avez coché « Entrepreneur licencié », complétez ci-dessous

Nom de l'exécutant (entreprise)

Adresse

No. licence RBQ

No. NEQ

Responsable du chantier

Téléphone du responsable

Estimation des coûts et échéancier des travaux

Coût estimé des travaux : _____
(Main-d'œuvre et matériaux)

Date prévue du début des travaux : _____

Date prévue de la fin des travaux : _____

Contenu obligatoire de la demande

- Les titres de la propriété, si le requérant a acquis cette propriété dans un délai inférieur à un (1) an ;
- Une procuration signée par tous les propriétaires lorsque la propriété compte plus d'un propriétaire ou dans le cas d'une demande faite par un mandataire ; le formulaire rempli et dûment signé.
- Le plan des aménagements projetés avec **croquis explicatif** ;
- La localisation de la ligne des hautes eaux ;
- Les motifs de tels ouvrages ;
- Une ou des photographies montrant l'état de la rive ;
- La localisation et le type de mesure de mitigation mis en place ;
- Si applicable, l'autorisation du ministère responsable de l'environnement ;
- Si applicable, tous documents ou tous renseignements requis lorsque le terrain est situé dans une zone inondable, un milieu humide, une frayère, une zone de fragilité ou de visibilité ;
- Paiement des frais exigibles (20,00 \$).

Motif de la demande

- Rénovation / entretien / démolition des ouvrages existants (mur de soutènement, muret ou autre)
 - Re-végétalisation de la bande riveraine
 - Ouvrages ou travaux dans la rive et/ou le littoral
 - Autre :
-
-

Normes générales

Dans la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau sont interdits tous les ouvrages et tous les travaux, toute coupe et toute taille relatives à la végétation.

Peuvent toutefois être permis les ouvrages et les travaux suivants, si leur réalisation n'est pas incompatible avec d'autres mesures et qu'elle respecte les dispositions concernant la végétalisation des rives :

- La coupe d'assainissement (coupe d'arbre mort);
- La coupe nécessaire à l'implantation d'un ouvrage autorisé, uniquement après l'obtention du permis de la municipalité locale à cet effet;
- Lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, la coupe nécessaire à l'aménagement d'une ou plusieurs ouvertures, dont leur largeur combinée n'excède pas cinq mètres. Tout accès doit être couvert d'un couvre-sol végétal. Toutefois, pour les terrains riverains dont la largeur calculée à la ligne des hautes eaux est inférieure à dix mètres, une seule ouverture d'une largeur maximale de deux mètres est autorisée;
- Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, l'élagage et l'émondage nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre (trouée dans l'écran de végétation visant à permettre la vue sur le plan d'eau) d'une largeur maximale de cinq mètres;
- Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, le débroussaillage et l'élagage nécessaires à l'aménagement d'un sentier d'une largeur maximale de 1,2 mètre réalisé sans remblai ni déblai aux conditions suivantes :
 - Dans le but d'éviter l'érosion, ce sentier doit être végétalisé et, autant que possible, être aménagé de façon sinueuse en fonction de la topographie.
 - L'imperméabilisation du sol (béton, asphalte, tuile ou dalle, etc.) est interdite.

-Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 % le débroussaillage et l'élagage nécessaire à l'aménagement d'un escalier d'une largeur maximale de 1,2 m construit sur pieux ou sur pilotis, de manière à conserver la végétation herbes et les arbustes existants en place. Cet escalier ne doit pas inclure de plate-forme ou terrasse; seuls les paliers d'une largeur de 1,2 m peuvent être autorisés;

-Aux fins de rétablir un couvert végétal permanent et durable, les semis d'herbes et la plantation d'espèces végétales, d'arbres et d'arbustes de type riverain et les travaux nécessaires à ces fins;

-Le dégagement de la végétation et l'entretien de la végétation herbacée dans un bande -de deux mètres au pourtour immédiat des bâtiments et constructions existants;

Les travaux d'aménagement ou d'entretien visant le contrôle de la végétation à l'intérieur des trois strates de la végétation (herbacée, arbustes et arbres), telle la tonte de gazon, et le débroussaillage ne sont pas autorisés.

La végétalisation doit comprendre une combinaison de végétaux représentant les trois strates (herbes, arbustes et arbres) de type indigène et riveraine.

Les plantations et semis doivent être réalisés de la façon suivante :

- Les herbes regroupant les herbes, les fougères, les graminées et les cypéracées doivent couvrir toute la superficie à végétaliser;
Les arbustes doivent être plantés en quinconce à une distance approximative d'un mètre l'un de l'autre, ou d'un arbre;
Les arbres doivent être plantés en quinconce à une distance approximative de cinq mètres l'un de l'autre;

Considérant que la Municipalité de l'Ascension ne procédera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Si une demande est incomplète, la date de réception des renseignements additionnels sera considérée comme la date de réception de la demande.

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de débiter les travaux.

Déclaration du propriétaire ou du requérant

Je soussigné,

_____ **Nom complet en lettres majuscules**

Déclare que les renseignements fournis sont complets et véridiques.

Signature

Date

Page 4 DE 4